

LA POSTE EN ALSACE ET EN LORRAINE

Après le cursus publicus, la poste officielle des Romains, notre région reste dépourvue pendant de longs siècles de tout système de transmission des messages écrits. Ce n'est qu'au Moyen Age que les évêques de Strasbourg et de Metz chargèrent régulièrement des messagers nobles du transport de leur correspondance officielle ; les villes également créèrent des services de messagers, mais la transmission des lettres privées n'étaient encore nullement organisée. Ce n'est qu'au 16e siècle que la famille de Tour et Taxis étendit son système postal à l'Alsace ; du temps de la guerre de 30 ans, Strasbourg, p.ex. était doté d'un bureau de poste très actif dont Daniel MARTIN donne une description détaillée dans son "Nouveau Parlement" de 1637. Mais à cette époque il n'existait encore aucun service de distribution et les personnes qui attendaient des lettres étaient obligées de passer au bureau de poste.

I. LA PÉRIODE "PREPHILATELIQUE" (avant 1849)

Les lettres transmises par ce service postal ou bien ne portant aucun signe extérieur d'acheminement par la poste, ou bien portaient seulement des remarques manuscrites. Ce fut l'administration française qui introduisit chez nous les "MARQUES POSTALES" que nous trouvons (dès 1698 pour Colmar, dès 1704 pour Strasbourg et dès 1715 pour Metz) sur toutes les lettres confiées au service des postes jusqu'à l'apparition des premiers cachets à date vers 1830.

Les marques postales servaient avant tout au calcul des taxes qui augmentaient avec la distance. Nous distinguons essentiellement trois genres de marques postales : Marques de départ, Marque de port payé et Marques de déboursé.

1) MARQUES DE DEPART : -Elles indiquent le nom du bureau auquel l'expéditeur a remis ses lettres. Pour huit des plus anciennes marques alsaciennes le nom de la ville est précédé de la préposition DE (Strasbourg, Haguenau, Lauterbourg, Sélestat, Wissembourg, Colmar ; Brisach et Rouffach). D'autres noms sont abrégés d'une façon arbitraire. C'est ainsi que nous connaissons les marques STRAS., SAVER., HUNIN., NBACK (Neuf-Brisach), ROUFF., THION. (Thionville) et PHALS. (Phalsbourg).

De Strasbourg

DE COLMAR.

SAVER.

N.BACK.

PHALS.

Depuis la création des départements en 1792, les marques du Bas-Rhin portent en outre le N° 67, ceux du Haut-Rhin le N° 66 et ceux de la Moselle le N° 55. Avant 1871, un certain nombre de communes à bureau de poste de la future "LORRAINE" faisaient partie du département de la Meurthe avec le N° 52 et 4 bureaux de la Vallée de la Bruche (aujourd'hui Bas-Rhin) appartenaient au département des Vosges (N° 82).

67
Bischwiller
STRASBOURG

55
Solgne

67
Sultz-la-Forêt

LES PREMIERS CACHETS A DATE à cadre rectangulaire ne furent en service que pendant le mois de février 1828, suivis en 1830 par les "GRANDS CACHETS A DATE" circulaires, avec ou sans fleurons, de 28 à 32 mm de diamètre, en 1836 par les "CACHETS MOYENS" de 25 mm et plus tard par les petits cachets de 20 à 22 mm. Ceux des Bureaux de Distribution sont entourés d'une couronne pointillée.

STRASBOURG.67
10 FEVRIER 1828.

HUNINGUE .66
1828 FEVRIER 21



I A : La "PETITE POSTE DE STRASBOURG" (Privée) 1779 - 1781

Une ENTREPRISE PRIVEE fonctionnant avec l'Autorisation du Roi. Elle disposait de 49 "BOETES" EN VILLE et desservait 140 Communes ou lieux-dits dans la Banlieue (jusqu'à 30 km de distance de Strasbourg).

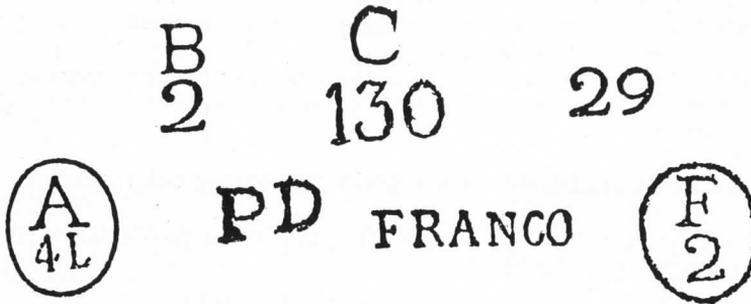
EN VILLE, il y avait 4 levées et 4 distributions par jour,

EN BANLIEUE, 1 levée et 1 distribution par jour.

(La Grande Poste - Royale - n'en faisait pas du tout. Il fallait apporter et chercher les lettres au Bureau de Direction à STRASBOURG, Rue du Dôme).

La "PETITE POSTE" servait d'intermédiaire. Elle avait son Bureau Général, Rue des Juifs.

Les cachets étaient très rudimentaires : "B" (N° de Boîte 1 - 49) "C" (N° de Commune 1 - 140), "Date", "A/-L" (Levée ou distribution 1 - 4), "PD" (Port Dû), "FRANCO" (Port payé d'avance), "F" (nous ignorons encore la signification).

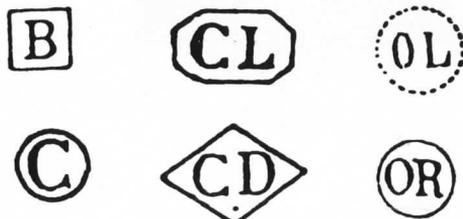


Elle fut fermée le 30.4.1781, les recettes ne suffisant pas pour faire face aux dépenses. Sa structure et son fonctionnement furent à la base de la réforme de 1830 concernant le Service Postal Rural.

I B : Les "BOITES URBAINES et RURALES" envisagées en 1828, en fonction 1830. Pour être "plus prêts du client" (exemple la "Petite Poste") l'Administration fit installer des Boîtes à lettres pour recevoir la correspondance.

a) Centres URBAINS : Grands Centres en complément au Bureau de Poste ("lettre" encadrée) ; "CL" dans un rectangle à pans coupés (Correspondance locale de Directions) ; "OL" dans un cercle en pointillé (Origine Locale).

b) Communes RURALES : ("Lettre" encadrée) ; "CD" dans un losange (Correspondance de Distribution) ; "OR" dans un cercle (Origine Rurale).



Certains de ces cachets ont servi presque 50 ans, on les rencontre encore en 1873.

I C : Les "ROUTES POSTALES" Malles-Poste, Diligences 1838 - 1856

1838 : Parmi les 16 grandes routes sillonnant la France, 3 aboutissent en Alsace- Lorraine :

N° 5 Paris à Forbach par Verdun, Metz

N° 6 Paris à Strasbourg par Nancy, Toul, Saverne

N° 7 Paris à Mulhouse par Langres, Vesoul, Belfort.

1848 : Le nombre des routes passent à 20, changements :

N° 18 Paris à Forbach

N° 4 Paris à Strasbourg

N° 16 Paris à Mulhouse.



I D : Les "AMBULANTS"

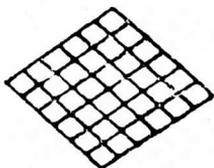
Dès 1846, apparaît en Alsace la 1ère Ligne de chemin de fer Postal "Strasbourg-Bâle" (et "Retour"). Ne touchant pas la "CAPITALE" (Paris), cette ligne devient "CONVOYEUR" en 1868.



II LA PERIODE 1849 à 1870

La création des timbres-poste en 1849 a révolutionné le système des taxes postales : pour toute la France la taxe unique pour une lettre de 7,5 g. n'était plus que de 20 c., tandis qu'auparavant les taxes variaient entre 2 et 12 décimes (0,20 à 1,20 f).

Les premiers timbres furent oblitérés pendant les 15 premiers jours de janvier 1849 au moyen des petits cachets à date, ensuite jusqu'au 1.1.1852 au moyen du cachet "grille", puis jusqu'en 1862 à l'aide du "petit chiffre" (numéro d'ordre dans la liste alphabétique des Bureaux) et à partir de décembre 1862 du "gros chiffre" d'une nouvelle liste alphabétique.



A partir de 1868 les Bureaux de Recettes et de Distributions furent dotés de cachets à un ou à double cercle indiquant en plus de la date le numéro d'ordre de la levée.



Les Modernisations

II A : Les cachets des Routes comportent la levée et certains la "taxe" à percevoir.



II B : Les "Ambulants" (chemin de fer) remplacent les "ROUTES" PARIS / FORBACH – STRASBOURG – MULHOUSE.

On distingue les cachets de "NUIT" (2 cercles) et de "JOUR". Pour oblitérer les timbres, on se servait de cachets en forme de losange constitué par des points et comportant au milieu le ou les initiales du trajet.





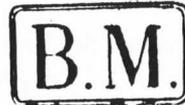
II C : En 1862 apparaissent les cachets des "Boîtes Mobiles". Ces boîtes étaient accrochées aux diligences ou aux wagons des chemins de fer (lignes secondaires). Les cachets à 2 cercles disparaissent vers 1869 pour être remplacés par des cachets anonymes "B.M."



B^{TE} MOBILE
de Ch^{au} Salins



B.M.



II D : Les "Convoyeurs" à partir de 1866 (chemin de fer de lignes secondaires) facilitent l'expédition et la rapidité du courrier.

- En Alsace nous connaissons 8 lignes desservant 111 stations (gares),
- En Moselle 4 lignes desservant 42 stations (gares)



II E : Les "Gares", du fait d'être le point de départ du courrier des "convoyeurs", devaient être dotées de cachets pour le cas de besoin.

Colmar

SAVERNE



II F : Les Bureaux "Télégraphiques" 1852 - 1870

Ces cachets intéressent particulièrement le collectionneur "Marcophile". Ces cachets sont frappés sur les formules de Télégraphie, mais on les trouve, rarement, sur timbres "Télégraphes" (1868).

Ils existaient en 1870 en Bureaux de Télégraphie Electrique :

- 35 dans le Bas-Rhin
- 38 dans le Haut-Rhin
- 40 dans la Moselle

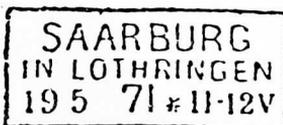
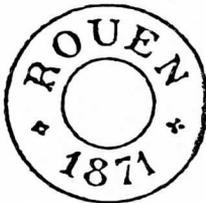
dont la grande majorité fut ouverte aux environs de 1862.



III LA GUERRE 1870 - 71

Cette période est incontestablement la période philatélique la plus intéressante des 3 départements à la suite de l'émission des timbres dits d'Alsace-Lorraine par l'administration allemande. La vente des figurines de 1, 2, 4, 10 c. et, 20 c. a commencé le 5 septembre 1870, celle des timbres de 5 et 25 c., le 9 décembre 1870.

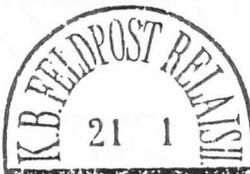
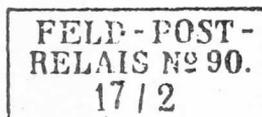
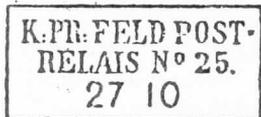
Ces timbres à burelage droit ou renversé furent oblitérés au début à l'aide de cachets français ou rarement au moyen de cachets de fortune. Les cachets allemands définitifs revêtent la forme circulaire, rectangulaire ou en "fer à cheval".



Après l'armistice du 28.1.1871 commença la période des doubles affranchissements. Suivant la convention conclue entre les deux administrations postales les lettres de et pour l'Alsace devaient être doublement affranchies : jusqu'à la nouvelle frontière avec les timbres du pays expéditeur et au-delà avec ceux du pays destinataire ou être frappées des cachets "Taxe" correspondants. C'est ainsi que nous connaissons des lettres affranchies avec des timbre A. - L. et des timbres français ainsi que d'autres, d'une période ultérieure, portant des timbres "Groschen" et des timbres français.

En cas de défaut de timbres du "Pays destinataire", le port dû faisait l'objet de l'apposition d'un tampon de "TAXE" (non pénalisante).

Dans les 27 départements envahis de la France (non annexés) par les Armées Allemandes, l'affranchissement du courrier au départ devait OBLIGATOIREMENT se faire avec des "Timbres d'Occupation" dits d'Alsace-Lorraine. Sauf quelques très rares exceptions, les Bureaux des Postes Françaises furent fermés et l'acheminement du courrier fut assuré par les "Feld-Post-Relais" (poste en campagne) de la PRUSSE, de la BADE, et de la BAVIERE, dès l'occupation des lieux et jusqu'au 24 mars 1871, jour de la remise en marche des Services Postaux Français.



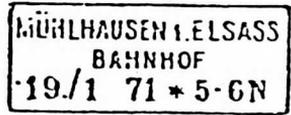
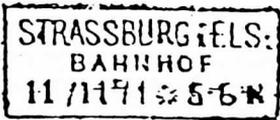
IV LA PERIODE 1872 - 1918

Pendant cette période, les timbres allemands "Groschen", ceux libellés en "Pfennige" et en "Pfennig" et plus tard les timbres "Germania". Reichspost et Deutsches Reich furent oblitérés au moyen de nombreux cachets différents dont le Catalogue spécial de la S.P.A.L. de 1952 ne mentionne pas moins de 32 variétés qui se réduisent pourtant à plusieurs types caractéristiques : circulaires, "fer à cheval", à cadre rectangulaire, cachets ambulants et de fortune.

Ce catalogue épuisé depuis fort longtemps sera réédité avec toutes les modifications et découvertes faites durant ces 30 années.

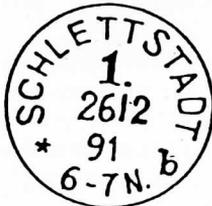
Au début de cette période, les cachets allemands de la période antérieure restaient en service, mais leur nombre augmentait considérablement avec la création de nombreux nouveaux bureaux de poste. C'est ainsi que les cachets en "fer à cheval", utilisés par 4 bureaux en 1871, furent employés par 7 nouveaux bureaux jusqu'à vers 1875 (à Haguenau jusqu'en 1879).





Les cachets à "cadre rectangulaire" ont passé de 7 en 1871 à 39 pour les 3 départements. A partir de 1875, ils ont été remplacés par des cachets circulaires pour être retirés de la circulation en 1893.

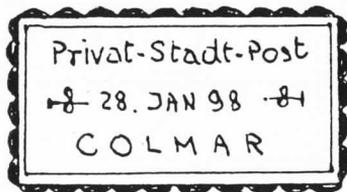
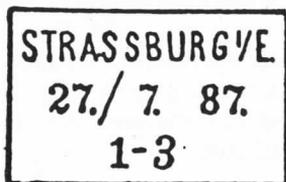
Parmi les "cachets circulaires" on peut distinguer ceux à un cercle, à double cercle, à segment supérieur, à deux segments et enfin ceux à "pont pour la date" et à hachures. Ces derniers restèrent en service pendant une vingtaine d'années. A la fin de cette période apparaissent des cachets à "pont", mais sans hachures.



Les cachets des différents guichets du même bureau étaient caractérisés par de petites lettres (a,b,c...) et ceux des différents bureaux d'une même ville par un numéro chronologique. Par un arrêté impérial du 2.9.1915, 69 communes lorraines et 5 du Bas-Rhin à bureau de poste furent germanisées et reçurent des cachets correspondants. C'est ainsi que Fouday devenait Breusch-Urbach, Grand fontaine : Michelbrunn, Sâles : Saal, Saarunion: Saar-Buckenheim et Saulxures : Salzern, pour ne mentionner que les changements survenus dans le Bas-Rhin.

IV A Les postes locales (privées) 1886 - 1900

Une lacune dans la loi postale allemande a permis à des personnes entreprenantes d'ouvrir à partir de 1886 des postes locales à taxes réduites et à timbre "privés" à Strasbourg, Metz, Colmar et Mulhouse. Ces services privés ont fonctionné jusqu'au 31.12.1899. Une nouvelle loi postale vint alors compléter l'ancienne. Les bureaux des postes locales furent fermés et leurs propriétaires largement indemnisés.



IV B La guerre 1914 - 1918

Au début de l'année 1915, les localités haut-rhinoises reconquises par l'armée française furent dotées d'un service postal civil exercé par 6 bureaux de poste. Ce furent Dannemarie, Masevaux, Moosch, Thann et Wesserling ouverts le 11.2.1915 et Montreux-Vieux créée le 1.12.1916. Les cachets oblitérants circulaires portaient en dehors du nom de la localité (pour Masevaux ou bien "Masevaux" ou "Massevaux"), et la date, l'inscription "ALSACE" à la place du département.

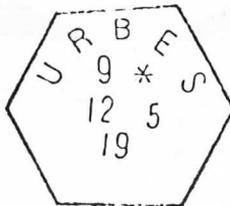
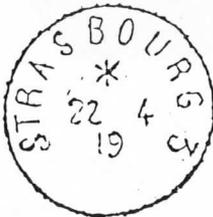
Après l'armistice, les bureaux de poste français ont continué jusqu'au début de 1919 à se servir des cachets allemands pour oblitérer les timbres français. Etant donné que la plupart des bureaux avaient des cachets à millésime 1918 fixe, nous rencontrons des lettres p. ex. avec la date 1.2.1918 au lieu de 1919 et d'autres où le 8 a été mutilé pour faire figure de 9, enfin rarement le 18 a été remplacé par un 19 ad hoc.



V. LA PÉRIODE 1919 - 1940

Les cachets "ALSACE", "BASSE ALSACE", "HAUTE-ALSACE" et "LORRAINE" disparaissent. Tous les bureaux reçoivent d'abord des cachets circulaires à date SANS nom du département, remplacés successivement par les cachets portant le libellé Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.

C'est également la période qui voit apparaître les cachets publicitaires. Bien modestes au début en ce qui concerne leur nombre et leur libellé, ils se perfectionnent de plus en plus.



VI LA GUERRE 1940 – 1945

Après l'occupation, le service postal des 2 départements alsaciens fut complètement séparé de celui de la Moselle qui dépendait de la direction de Sarrebruck

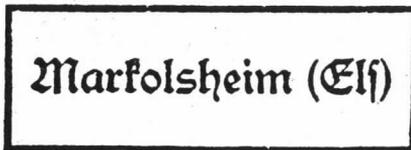
Les premiers bureaux allemands furent ceux de la "Poste de Service", dont l'Alsace comptait en tout 48 et Lothringen 15. Ceux de l'Alsace furent dotés dès leur création à partir du 29.6.1940 de cachets à cadre rectangulaire en caoutchouc (5,4 x 2 cm) portant en lettres gothiques, le nom du bureau seul ou suivi de Els., Unterels., Oberels., ou du nom de l'arrondissement. A côté de ces 48 bureaux initiaux furent ouverts en Alsace 75 bureaux annexes et 337 agences postales, tous munis de cachets provisoires linéaires en caoutchouc, mais sans cadre.

A) En ALSACE :



Grenzingen (Oberels)

Tränheim
über Molsheim (Els)



Le temps de transition de 1940 fut caractérisé par l'utilisation des timbres français jusqu'au 15.8.1940, avec la possibilité d'affranchissements mixtes (timbre français et timbre Hindenburg surchargé "ELSASS"). Avant la confection des cachets provisoires en caoutchouc, les bureaux de poste ont continué à se servir des cachets français qui n'ont servi que peu de temps en Alsace et beaucoup plus longtemps en Lorraine.

B) En MOSELLE :

(avec surchage "LOTHRINGEN" au lieu "ELSASS")



Schäferhof
über Lügelsburg (Lothr.)

Ottweiler (Westm)



VII LA PERIODE APRES 1945

Le début de cette période a déçu les philatélistes et marcophiles avides d'oblitérations spéciales. En effet, l'administration française a défendu d'utiliser les cachets allemands pour oblitérer les timbres français. Il n'existe pratiquement que quelques plis officiels sans timbres portant des cachets allemands.

Il existe des "oblitérations" faites à la main. Les bureaux d'une certaine importance utilisent de plus en plus les machines mécaniques à oblitérer. Beaucoup de sociétés industrielles ou commerciales et des collectivités ont maintenant mis en usage des appareils pour affranchir leur correspondance. De nombreux cachets publicitaires illustrés et bien présentés donnent un caractère attrayant aux lettres de nombreuses localités de notre région.

N'oublions pas de citer les oblitérations en vogue pour la grande majorité des collectionneurs, qu'ils soient marcophiles ou philatélistes. :

- a) les cachets "1er jour" d'émission de timbres,
- b) les cachets "illustrés" à l'occasion de manifestations,
- c) les "flammes" publicitaires,
- d) les oblitérations du "Conseil de l'Europe" à Strasbourg,
- e) les flammes des "Réunions Parlementaires" à Strasbourg, etc.

CONCLUSIONS

En résumé, nous pouvons dire que les marques postales et les cachets postaux reproduits, les timbres des différentes périodes postales (7) de nos 3 départements reflètent fidèlement leur histoire mouvementée. Nous n'avons pas parlé des marques des "Armées" ayant opéré sur notre territoire, ni des "Villes assiégées" (1870) ni des "Prisonniers et internés des Guerres 1870/71, 1914/18, 1940/45.

Nous n'avons pas parlé non plus des nombreuses "Marques d'Entrée en France" par nos 3 départements (1800 - 1881) ni des innombrables "Marques Accessoires".

Aucune autre région de notre vieille Europe ne présente de telles variations et fluctuations qui donnent un caractère unique à "L'HISTOIRE de la POSTE aux LETTRES" en Alsace et en Lorraine et qui justifient pleinement l'existence de la S.P.A.L., association organisatrice de la présente exposition.

E. GUTEKUNST

Président de la S. P. A. L.

Membre Correspondant de

l'ACADÉMIE de PHILATELIE

Henri GACHOT

Président d'Honneur de la S. P. A. L.

Membre Correspondant de

l'ACADÉMIE de PHILATELIE

50^{me} ANNIVERSAIRE

1932 - 1982

de la



SPECIALISTES
DES
OBLITERATIONS
D'ALSACE
LORRAINE



25 - 26
SEPTEMBRE
1982

STRASBOURG

PAVILLON "JOSEPHINE" (Orangerie)